



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 27 juin, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Michel Crépeau, salle du phare de Cordouan, sous la présidence de Monsieur Henri LAMBERT, Maire,

Etaient présent.e.s : Mesdames et Messieurs Sylvie DUBOIS, Marc MAIGNE, Martine HERAULT, Gérard GOUSSEAU, Annie GRIZON, François AUBIN, Fabienne JARRIAULT, Patrick PHILBERT, Anne CLEMENT-THIMEL, Frédérique VIGNERON, Alain NAVUEC, Sandra DUPEYRON, Philippe GAFFET, Karine LISON, Jean-Paul BEAUVAIS, Philippe EGREMONTE, Odette VIAUD, Evelyne CHEVRIER, Cécile ELAMBERT, Philippe DURIEUX, Jacqueline CHEVALLIER, Christian TAVARES et Christian LECLERCQ

Etaient absent.e.s et excusé.e.s : Mesdames et Messieurs Didier PRIVE (ayant donné pouvoir à Frédérique Vigneron), Gaëlle FRELAND (ayant donné pouvoir à Fabienne Jarriault), Francis VERICEL (ayant donné pouvoir à Annie Grizon), Jean-Marc SORNIN (ayant donné pouvoir à Marc Maigné) et Michel DURRANT (ayant donné pouvoir à Philippe Durieux)

Etait absent.e.s : Madame

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres ayant donné procuration : 5

Nombre d'absents : 0

Nombre de votants : 29

- Le conseil municipal a désigné Frédérique Vigneron comme secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la séance du mercredi 23 mai 2019 a été approuvé à l'unanimité

C.M 27/06/2019	Service : Affaires générales et juridiques	Rapporteur
Délibération n° 2019/44	Intitulé de la délibération : notification de marchés publics – marché de travaux alloti pour la restauration du portail de l'église St Philbert (<i>communication des décisions prises par le maire en application des délégations reçues du conseil municipal</i>)	Henri Lambert

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/27 du 9 avril 2014 portant délégations du conseil municipal au maire,

Considérant la nécessité de réaliser les travaux de restauration des élévations Nord et Ouest de la nef de l'église St Philbert en raison des désordres structurels constatés,

Considérant l'ensemble des pièces du marché à procédure adaptée de travaux,

A pris connaissance de l'attribution du marché public de travaux susvisé par décision n° 2019-14 du 17 juin 2019 aux conditions suivantes :

- Marché à procédure adaptée
- Allotissement (2 lots)

Lot 1 : maçonnerie pierre de taille

- Attributaire : Entp Les compagnons réunis, La Bachellerie (24)
- Montant du marché : 38 986,73 € TTC

Lot 2 : infructueux

C.M 27/06/2019	Service : Affaires générales et juridiques	Rapporteur
Délibération n° 2019/45	Intitulé de la délibération : notification de marchés publics – marché de travaux pour la réfection des couvertures de l'espace M. Crépeau – dernière tranche (<i>communication des décisions prises par le maire en application des délégations reçues du conseil municipal</i>)	Henri Lambert

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/27 du 9 avril 2014 portant délégations du conseil municipal au maire,

Considérant la première tranche de travaux de reprise des couvertures de l'espace M. Crépeau réalisée courant 2018,

Considérant que suite à la défaillance d'une entreprise, l'exécution des travaux a été interrompue et qu'un nouveau marché a dû être lancé pour la dépose des couvertures et le désamiantage des matériaux pour la dernière partie de la toiture de l'espace M. Crépeau,

Considérant l'ensemble des pièces du marché à procédure adaptée de travaux,

A pris connaissance de l'attribution du marché public de travaux susvisé par décision n° 2019-15 du 17 juin 2019 aux conditions suivantes :

- Marché à procédure adaptée
- Lot unique
- Attributaire : Entp Dufour Frères, Périgny (17)
- Montant du marché : 39 148,80 € TTC

C.M 27/06/2019	Service : Finances	Rapporteur
Délibération n° 2019/46	Intitulé de la délibération : BP 2019 : décision modificative n° 2	Sylvie Dubois

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le budget primitif 2019 dument voté par délibération du conseil municipal n° 2019-27 du 3 avril 2019,

Considérant la nécessité de prendre en compte les factures de loyer de l'EHPAD à régler au Crédit foncier (en recettes et en dépenses),

Appelé à se prononcer sur la proposition de décision modificative budgétaire n° 2,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Approuve la décision modificative budgétaire n° 2 suivante :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles : (Chapitre/article/fonction)		Opérations réelles : (Chapitre/article/fonction)	
011/6125/020 – crédit-bail immobilier (loyer EHPAD du 09/04 au 08/07/19)	105 632,65	75/752/020 – revenus des immeubles (loyer EHPAD du 09/01 au 08/04/19)	105 632,65
Opérations d'ordre : (Chapitre/article/fonction)		Opérations d'ordre : (Chapitre/article/fonction)	
Total	105 632,65 €	Total	105 632,65 €

C.M 27/06/2019	Service : Ressources humaines	Rapporteur
Délibération n° 2019/47	Intitulé de la délibération : Mise à jour du tableau des effectifs	Henri Lambert

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les statuts particuliers,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs afin de prendre en compte les mobilités survenues au sein des services municipaux,

Appelé à se prononcer sur la mise à jour du tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Décide de modifier le tableau des effectifs communaux comme suit et d'imputer les dépenses sur les crédits prévus à cet effet :

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019						
Modification du tableau des effectifs à compter du 05 août 2019						
Tableau des effectifs titulaires permanents						
Intitulé grade	nombre de postes	dont postes à TNC	suppression	création	nombre de postes	Observations
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique principal de 2ème classe	15	3	1		14	Suppression par transformation en poste d'adjoint technique suite à mutation
Adjoint technique	9	1		1	10	Création par transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe suite à mutation
TOTAL	24	4	1	1	24	Effectif constant
Modification du tableau des effectifs à compter du 1er septembre 2019						
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique principal de 2ème classe	14	3	1		13	Suppression par transformation en poste d'adjoint technique suite à départ retraite
Adjoint technique	10	1		1	11	Création par transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe suite à départ retraite
TOTAL	24	4	1	1	24	Effectif constant

C.M 27/06/2019	Service : Direction générale des services	Rapporteur
Délibération n° 2019/48	Intitulé de la délibération : Composition du conseil communautaire de la CdA – révision de l'accord local de gouvernance en vue des élections municipales de 2020	Henri Lambert

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-6-1 et L5211-6-2,

Vu la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire,

Vu la sollicitation du Préfet de la Charente-Maritime enjoignant les communes membres de la CdA de La Rochelle à se prononcer sur une nouvelle composition du conseil communautaire en vue des élections municipales de 2020,

Considérant la possibilité laissée aux communes d'opter pour un accord local permettant de déroger à la répartition de droit commun,

Appelé à se prononcer sur la répartition des sièges des conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré,

A la majorité (Pour : 28 ; Contre : 1 – Mme Chevallier)

Décide de définir un accord local fixant à 82 le nombre de sièges du conseil communautaire de la CdA avec la répartition suivante :

REPARTITION DES SIEGES DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES REVISION DE L'ACCORD LOCAL EN VUE DES ELECTIONS MUNICIPALES 2020				
COMMUNE	Population municipale identifiée au plus récent décret (01/01/2019)	Situation actuelle	Nb de sièges	
			Répartition proportionnelle de droit commun (L5211-6-1 CGCT)	Proposition Accord local à 82 sièges
La Rochelle	75 736	33	32	33
Aytré	8 706	4	3	4
Périgny	8 281	4	3	4
Lagord	7 100	3	3	3
Puilboreau	5 993	3	2	3
Châtelailon-Plage	5 923	3	2	3
Nieul-sur-Mer	5 767	3	2	3
Dompierre-sur-Mer	5 387	3	2	3
Saint-Xandre	4 718	2	1	2
Sainte-Soulle	4 401	2	1	2
Angoulins	3 880	2	1	2
La Jarrie	3 224	2	1	2
Marsilly	3 003	2	1	2
L' Houmeau	2 842	2	1	2
La Jarne	3 473	1	1	1
Saint-Médard-d'Aunis	2 232	1	1	1
Vérines	2 220	1	1	1
Saint-Rogatien	2 187	1	1	1
Salles-sur-Mer	2 103	1	1	1
Esnandes	2 056	1	1	1
Thairé	1 675	1	1	1
Yves	1 475	1	1	1
Saint-Christophe	1 364	1	1	1
Clavette	1 357	1	1	1
Saint-Vivien	1 252	1	1	1
Croix-Chapeau	1 240	1	1	1
Bourgneuf	1 216	1	1	1
Montroy	881	1	1	1
	169 692	82	69	82

siège de droit non modifiable
variation vis-à-vis de la situation
actuelle

Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

C.M 27/06/2019	Service : Direction des services techniques et de l'urbanisme	Rapporteur
Délibération n° 2019/49	Intitulé de la délibération : convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la commune, la CdA et le syndicat Eaux 17 pour les travaux de réfection des couches de roulement des rues de l'Ouille et de Lauzières	François Aubin

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-6-1 et L5211-6-2,

Considérant le projet de remplacement du pont de Lauzières par le Département,

Considérant que dans le cadre de ces travaux, la Communauté d'Agglomération et le syndicat Eau17 sont contraints de remplacer leurs conduites d'adduction respectives,
Considérant que suite à ces travaux il convient de procéder à la réfection des trottoirs et couches de roulement des rues de l'Ouille et de Lauzières,
Considérant le projet de convention fixant les conditions techniques et financières particulières pour les travaux de réfections des trottoirs et couches de roulement des rues de l'Ouille et de Lauzières,
Appelé à se prononcer sur ladite convention,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Approuve les modalités techniques et financières définies dans la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réfection des couches de roulement des rues de l'Ouille et de Lauzières entre la commune, la CdA de La Rochelle et le syndicat Eau17,

Autorise le maire à signer ladite convention,

Dit que les crédits seront inscrits aux budgets 2020 et suivants.

C.M 27/06/2019	Service : Enfance Jeunesse	Rapporteur
Délibération n° 2019/50	Intitulé de la délibération : Règlement intérieur du service Enfance Jeunesse	Martine Hérault

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les propositions de modifications du règlement du service Enfance Jeunesse,

Appelé à se prononcer sur ledit règlement,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Approuve les termes du règlement du service Enfance Jeunesse,

Autorise le maire ou son représentant.e à mettre en œuvre toutes mesures utiles et nécessaires en vue d'en assurer une juste application.

C.M 27/06/2019	Service : Enfance Jeunesse	Rapporteur
Délibération n° 2019/51	Intitulé de la délibération : Vote de tarifs spéciaux	Martine Hérault

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2019/50 du 27 juin 2019 portant approbation du règlement du service Enfance Jeunesse,

Vu la proposition de la commission Enfance-Jeunesse en date du 9 mai 2019,

Considérant l'intérêt d'une part d'appliquer une majoration des tarifs de la restauration scolaire aux familles ne respectant pas les modalités d'inscription et perturbant de fait le fonctionnement du service et d'autre part d'appliquer un tarif supplémentaire sur les activités de l'accueil de loisirs représentant un coût élevé pour la commune,

Appelé à fixer les tarifs spéciaux du service Enfance Jeunesse,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Fixe comme suit les tarifs des services spéciaux du service Enfance Jeunesse à compter du 1^{er} septembre 2019 :

- tarif supplémentaire restauration scolaire pour les enfants non-inscrits : 2,00 euros
- tarifs supplémentaires pour les animations de l'accueil de loisirs :
 - sorties piscine, musée, la Coursive : 1,00 euros
 - sorties « yakajouer », escalade, bowling, mini-golf, escape game, laser game : 2,00 euros
 - sorties faisant appel à un transporteur et/ou animations spécifiques avec intervenant extérieur : 3,00 euros

Dit que l'arrêté de régie avance et recette du service sera mis en conformité.

C.M 27/06/2019	Service : Enfance Jeunesse	Rapporteur
Délibération n° 2019/52	Intitulé de la délibération : Restauration scolaire : adhésion aux chartes qualité Bleu-Blanc-Cœur, CREPAQ et Agores	Martine Hérault

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la politique menée par la commune pour valoriser le « bien manger et mieux manger » dans les cantines,

Considérant en conséquence l'intérêt d'adhérer aux organismes CREPAQ, Bleu-Blanc-Cœur et AGORES

Appelé à se prononcer sur ledit règlement,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Approuve l'adhésion de la commune aux trois organismes CREPAQ, Bleu-Blanc-Cœur et AGORES,

Dit que le montant de l'adhésion à l'association AGORES sera imputée sur les crédits prévus à cet effet,

Autorise le maire ou son représentant.e à signer tout document utile et nécessaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Le Maire

Le(La) secrétaire de séance

Henri Lambert

Frédérique Vigneron

DUBOIS Sylvie		LISON Karine	
MAIGNE Marc		BEAUVAIS Jean-Paul	
HERAULT Martine		FRELAND Gaëlle	<i>Absente (pouvoir à F. Jarriault)</i>
GOUSSEAU Gérard		EGREMONTE Philippe	
GRIZON Annie		VIAUD Odette	
AUBIN François		VERICEL Francis	<i>Absent (pouvoir à A. Grizon)</i>
JARRIAULT Fabienne		CHEVRIER Evelyne	
PHILBERT Patrick		SORNIN Jean-Marc	<i>Absent (pouvoir à M. Maigné)</i>
CLEMENT-THIMEL Anne		ELAMBERT Cécile	
PRIVE Didier	<i>Absent (pouvoir à F. Vigneron)</i>	DURIEUX Philippe	
VIGNERON Frédérique	<i>Secrétaire de séance</i>	LECLERCQ Christian	
NAVUEC Alain		CHEVALLIER Jacqueline	
DUPEYRON Sandra		TAVARES Christian	
GAFFET Philippe		DURRANT Michel	<i>Absent (pouvoir à P. Durieux)</i>